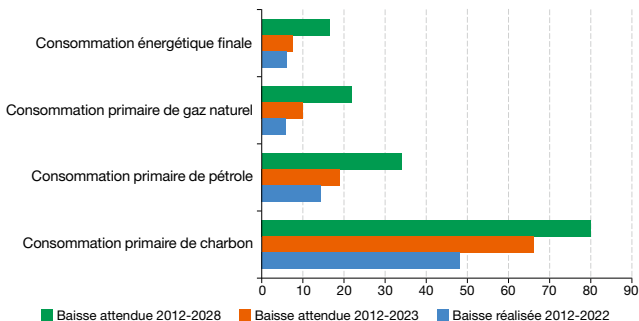


## Objectifs nationaux de baisse de consommation

### BAISSES DE CONSOMMATION RÉALISÉES ET ATTENDUES DANS LA PPE

En % (données corrigées des variations climatiques)



Note : la PPE est en cours de révision. Les objectifs présentés ici sont cohérents avec la loi énergie et climat de 2019. Champ : France continentale. La consommation d'énergie à usage non énergétique est exclue.

Sources : SDES, Bilan énergétique de la France ; décret du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les objectifs suivants de réduction de la consommation d'énergie par rapport à 2012 :

- consommation finale d'énergie : - 7,5 % en 2023 et - 16,5 % en 2028 ;
- consommation primaire de gaz naturel : - 10 % en 2023 et - 22 % en 2028 ;
- consommation primaire de pétrole : - 19 % en 2023 et - 34 % en 2028 ;
- consommation primaire de charbon : - 66 % en 2023 et - 80 % en 2028.

Corrigée des variations climatiques, la consommation finale d'énergie a diminué de 6,0 % entre 2012 et 2022. Les consommations primaires hors usages non énergétiques de gaz naturel, pétrole et charbon ont respectivement décliné de 5,8 %, 14,4 % et 48,2 % entre 2012 et 2022.

Les objectifs de la PPE en matière d'énergies renouvelables sont décrits dans les Chiffres clés des énergies renouvelables.